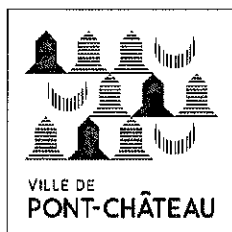


DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

Le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 23 mai 2018

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	29
	Convoqués	29
	Présents	24
	Procurations	4
	Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Paul LONGATTE - Mme Sylvie MORAND - M. Stéphane POILVE
Mme Claudie MAHE - M. Armel MOYON - Mme Muriel MAHE - M. Sébastien SOURGET - Mme Margareth ABOT
M. Jean-Philippe LEVESQUE - M. Philippe ROUAUD - Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE - Mme Valérie ROSE
Mme Roselyne DAUFFY - M. Gabriel DUVAL (arrivée à 21h43) - M. Mikaël COUTURIER - Mme Tiphaine TEHERY
Mme Vanessa LEBEAU - Mme Vinciane SEKHRI - Mme Angélique BLANCHARD - M. Arnaud GUIHENEUF
M. Michel MENARD - M. Bernard CLOUET - Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE

Excusés :

M. Christian BURLLOT (procuration à M. Philippe ROUAUD)
M. Marc FOUCAULT (procuration à Mme Claudie MAHE)
M. Denis RIMBERT (procuration à M. Michel MENARD)
Mme Annaïg GICQUEL (procuration à M. Bernard CLOUET)

Absente :

Mme Marie-Christine BRIAND

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHENEUF

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2018.
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire.
- Présentation et point d'étape du projet « Pont-Château 2030 ».

- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

- 2018-049 Création de postes contractuels
- 2018-050 Modification du tableau des effectifs
- 2018-051 Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel
- 2018-052 Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité Technique

FINANCES

- 2018-053 Créances éteintes et admissions en non valeur
- 2018-054 Rapport sur l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale Année 2017
- 2018-055 Indemnité de gardiennage des églises
- 2018-056 Demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays de Pont Château / St Gildas des Bois 2014-2020, pour le projet de mobilisation citoyenne sur les éco-gestes
- 2018-057 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pont d'Zic, suite à l'organisation du festival La Corde Raide 2018
- 2018-058 Attribution d'une subvention à l'association Pont d'Zic pour l'organisation de l'édition 2018 de la Fête de la Musique
- 2018-059 Instauration d'une Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public communal (ROPDP) par les ouvrages de transport d'électricité

URBANISME

- 2018-060 Echange des parcelle YE 118 et YE 114, situées aux Landes de la Mélinais, à Pont-Château

CULTURE – ANIMATION

- 2018-061 Tarifs pour la saison culturelle 2018-2019 du Carré d'argent

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2018 est approuvé par 23 voix pour et 5 abstentions (Michel MENARD, Denis RIMBERT, Bernard CLOUET, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE).

- **Information sur les décisions prises par Madame le Maire**

Aucune décision prise entre le 27 mars 2018 et le 29 mai 2018.

- **Présentation et point d'étape du projet « Pont-Château 2030 ».**
- **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2018-049 - Création de postes contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider les besoins en personnel saisonnier au sein des services municipaux et de procéder au recrutement :
 - De deux postes d'adjoint technique à temps complet, du 31 mai 2018 au 31 août 2018 (service Espaces Verts) ;
 - D'un poste d'adjoint technique à temps complet, du 4 juin 2018 au 31 août 2018 (service Propreté urbaine) ;
 - D'un poste d'adjoint administratif à temps complet, du 4 juin 2018 au 17 août 2018 (pôle Culture) ;
 - De 5 postes d'adjoint d'animation à 35 heures, du 9 juillet 2018 au 31 août 2018 (pôle Vie scolaire, enfance).
- > De valider les besoins en stagiaires BAFA pour le pôle Vie scolaire, enfance, du 9 juillet 2018 au 31 août 2018 et de procéder au recrutement des deux postes correspondants à temps complet ;
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2018-050 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 voix contre (Michel MENARD, Denis RIMBERT, Bernard CLOUET, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De modifier le tableau des effectifs et de créer, à compter du 1er juillet 2018 : un poste d'animateur à temps complet (pôle Vie scolaire, enfance), un poste d'adjoint technique à temps complet (service Restauration scolaire), un poste d'animateur à temps complet (Pôle Animations, vie associative et sports) et un poste d'adjoint d'animation à 28/35ème (pôle Vie scolaire, enfance).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2018-051 - Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 abstentions (Michel MENARD, Denis RIMBERT, Bernard CLOUET, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De fixer le temps de travail de l'agent contractuel chargé de l'accueil à 35 heures, à compter du 4 juin 2018 afin de lui permettre d'assurer ses nouvelles missions.

DÉLIBÉRATION N°2018-052 - Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité Technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique local à 3 titulaires et 3 suppléants,
- > De maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 3 titulaires et 3 suppléants.

FINANCES

DÉLIBÉRATION N°2018-053 - Créances éteintes et admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la prise en charge par la Commune des créances éteintes d'un montant total de 1 022.85€ ;
- > D'approuver les admissions en non-valeur d'un montant de 319€, au titre des exercices 2009 à 2017, à intervenir sur le budget principal ;
- > D'approuver les admissions en non-valeur d'un montant de 500.33€, au titre des exercices 2015 et 2016, à intervenir sur le budget annexe Assainissement.

DÉLIBÉRATION N°2018-054 - Rapport sur l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale - Année 2017

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport relatif aux actions menées en matière de développement social urbain, au cours de l'année 2017, grâce au versement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

DÉLIBÉRATION N°2018-055 - Indemnité de gardiennage des églises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer l'indemnité de gardiennage des églises à 479.86 € par an, soit le montant maximum autorisé, correspondant à la somme allouée à un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

DÉLIBÉRATION N°2018-056 – Demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois 2014-2020, pour le projet de mobilisation citoyenne sur les éco-gestes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le projet de mobilisation citoyenne sur les éco-gestes liés à la consommation d'énergie.
- > D'autoriser Mme le Maire, à solliciter une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER pour le projet de mobilisation citoyenne sur les éco-gestes liés à la consommation d'énergie. Il est précisé qu'en cas de financement externe (LEADER) inférieur au prévisionnel, une prise en charge systématique par l'autofinancement serait assurée.

DÉLIBÉRATION N°2018-057 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pont d'Zic, suite à l'organisation du festival La Corde Raide 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 voix contre (Michel MENARD, Denis RIMBERT, Bernard CLOUET, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'attribuer à l'association Pont d'Zic une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€.

DÉLIBÉRATION N°2018-058 – Attribution d'une subvention à l'association Pont d'Zic pour l'organisation de l'édition 2018 de la Fête de la Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer à l'association Pont d'Zic une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 000 € pour l'organisation de l'édition 2018 de la Fête de la Musique.

DÉLIBÉRATION N°2018-059 - Instauration d'une Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public communal (ROPDP) par les ouvrages de transport d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer le prix du mètre linéaire « des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année » à 0,35€ le mètre linéaire.

DÉLIBÉRATION N°2018-060 - Echange des parcelles YE 118 et YE 114, situées aux Landes de la Mélinais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver l'échange sans soulte de la parcelle YE 118 avec la parcelle YE 114, sises Les Landes de la Mélinais, à Pont-Château.
- > D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants établis par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2018-061 – Tarifs pour la saison culturelle 2018-2019 du Carré d'argent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2018 / 2019 de la salle de spectacles « Carré d'argent », tels que présentés ci-dessous.

CARRÉ D'ARGENT - TARIFS SAISON 2017/2018

spectacles	tarif plein	tarif partenaire	tarif réduit	tarif abonné adulte	tarif abonné réduit	tarif stagiaire	tarif groupe (+ de 20 personnes)	tarif élèves école de musique pontchâteau et partenariat		tarif spécial abonné 4ème spectacle	tarif famille (s'applique sur une sélection de spectacles)	
								tarif plein	tarif réduit		adulte	enfant
TARIF A ouverture de saison/ animations/ateliers	gratuit											
TARIF B théâtre/danse/musique (découverte)/nouvelles formes	15 €	14 €	10 €	13 €	9 €	8 €	10 €	14 €	9 €	adulte : 8 € réduit : 6 €	adulte 12 € enfant 8 €	
TARIF C spectacle jeune public	7 €	5 €	4 €	4 €	3 €							
TARIF D musique / théâtre	20 €	18 €	14 €	17 €	13 €			18 €	13 €			
TARIF E musique / théâtre	23 €	21 €	17 €	20 €	15 €			21 €	16 €			
TARIF F tête d'affiche	26 €	24 €	21 €	23 €	17 €							
TARIF G maternelles et primaires	4 €											
TARIF H collégiens, lycéens	8 € 5 €	4 € 6 €	7 €									
TARIF I abonnement solidaire	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIF J spectacle salles partenaires	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											
TARIFS GRAND T tarifs abonnés Grand T pour spectacle au Carré d'argent et abonnés	VOIR SPECIFICITES CI-DESSOUS											

DESCRIPTIF DES TARIFS

TARIF PARTENAIRE

CE, cartes : Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire (CCP), Cézam, Tourisme et Loisirs, abonnés Espace culturel Sainte Anne (St Lyphard), Quai des Arts (Pornichet), Le Théâtre (St Nazaire), Centre culturel Athanor (Guérande), Grand T (Nantes), amicale du personnel Pont-Château, Le Canal Redon, Le VIP St Nazaire

TARIF REDUIT

écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, PMR bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité 80%

TARIF GROUPE

Concerne les groupes d'au moins vingt personnes émanant d'une association de danse et de théâtre

TARIF ABONNE ADULTE (à partir de 3 spectacles)

pour tout spectacle pris après l'abonnement initial, le tarif abonné est appliqué

TARIF ABONNE REDUIT (à partir de 3 spectacles)

écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, allocataires RSA, PMR bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité 80%

TARIF SPECIAL ABONNE

tarif spécifique accordé aux abonnés choisissant un spectacle figurant dans une liste

TARIF ACCOMPAGNATEURS CENTRE DE LOISIRS ET ECOLES

Gratuit pour les accompagnateurs des centres de loisirs pour les spectacles "jeune public"

Gratuit pour les enseignants accompagnants des élèves sur le temps scolaire. En soirée, gratuité dans la limite de 2 accompagnateurs par classe

TARIF B

Tarif famille : à partir de trois personnes dont un enfant de moins de 18 ans

TARIF H COLLEGIEN ET LYCEEN

Les tarifs plein, partenaire ou réduit sont appliqués en fonction du projet proposé

Pour les élèves venant dans le cadre des soirées en partenariat avec le Grand T (dispositif T au Théâtre) le tarif appliqué est le tarif partenaire

TARIF STAGIAIRE

Il concerne les personnes ayant une activité en lien avec un spectacle type stage de danse

TARIF ECOLE DE MUSIQUE

Tarif spécifique accordé aux élèves de l'école de musique intercommunale de Pont-Château

Tarif gratuit accordé :

pour les invités des maisons de productions (artistes)

pour la presse (1 place par journaliste et correspondant de presse)

pour les gagnants aux divers jeux

pour les bénévoles des associations aidant à l'accueil des spectateurs

pour les programmateurs des salles de spectacle

pour les accompagnateurs des centres de loisirs et des établissements spécialisés

TARIF I Abonnement solidaire

Tarifs : 5 €, 8 €, 10 € et 12 €

L'abonné a la possibilité de verser un don pour permettre l'achat de billet pour une personne en situation de précarité

SPECIFICITES TARIF J spectacle au Canal à Redon

Normal : 18 €

Abonné carré d'argent adulte : 14 €

Réduit : 14 €

étudiants, moins de 25 ans, groupes de 10 et plus, abonnés Grand T Nantes, Théâtre de St Nazaire,

Carré d'Argent Pont-Château

Cézam, CCP, adultes accompagnateurs d'enfants abonnés

Moins de 8 ans : 6 €

SPECIFICITES TARIF J spectacle à Quai des Arts Pornichet

Plein tarif : 27€

Tarif préférentiel : 26 €

Tarif réduit : 21 €

Tarif abonné : 25€

Tarif abonné réduit (scolaire moins de 25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, PMR bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou ayant une carte d'invalidité à 80%) : 19€

SPECIFICITES TARIF J spectacle Athanor Guérande

plein tarif : 10€

tarif abonné + partenaire 8€

tarif abonné réduit 6€

Pass famille : Adulte 8€ / enfant 5€

TARIFS STAGE DE DANSE

Stage en lien avec la programmation du Pôle danse

tarif : 18 €

dont 10 euros reversés à Musique et Danse en Loire-Atlantique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.



Le Maire

Danielle Cornet

Danielle CORNET